



PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 18 septembre 2023

Début de la séance à 19h35

Membres : En exercice : 10, Présents : 8, Absents : 2

Présents : S. Ebrard, V. Lecarpentier, B. Laviec, J-M. Elter, F. Coupel, E. Monnier, J. Razafinarivo, M.Vérier,

Absents excusés : B. Tapin, C. Girault,

Pouvoirs : B. Tapin pour B. Laviec, C. Girault pour V. Lecarpentier

Secrétaire de séance : M.Vérier

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023.**
- **Possibilité de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**
- **Restauration du transept sud : Autorisation de demande de subventions auprès des différentes institutions d’Etat, Région et Département.**
- **Autorisation d’entamer les démarches et d’effectuer les demandes de subventions auprès des institutions d’Etat, Région et Département pour la rénovation de l’immeuble Place de Verdun (Maison natale de Pierre Simon Laplace).**
- **Remboursement de frais Sylviane EBRARD et Béatrice TAPIN.**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2023 à l’unanimité.

DELIBERATIONS:

1/ Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Vote 4 voix « pour », 6 voix « contre ». A la majorité la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est rejetée.

2/ Restauration du transept sud : Autorisation de demande de subventions auprès des différentes institutions d’Etat, Région et Département

Madame le maire expose au conseil que des travaux de restauration du transept sud de l’Eglise doivent commencer. Elle propose qu’une demande de subventions soit faite auprès des différentes institutions d’Etat, Région et Département afin d’accompagner la commune dans le projet.

Suite aux négociations, les entreprises retenues ont communiqué leurs propositions qui s’élèvent à la somme totale de 580 280.05 € T.T.C.

Madame le maire précise qu’une subvention peut être sollicitée auprès de l’Etat et auprès du Conseil Départemental au titre de l’Aide aux Petites Communes Rurales (A.P.C.R.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

- Décide de réaliser les travaux de de restauration du transept sud de l’Eglise moyennant la somme totale de 483 566,71 € HT, soit 580 280.05 € T.T.C;
- Sollicite une subvention auprès de l’Etat et du Conseil départemental;
- Décide d’inscrire les crédits au budget primitif 2024.

**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL****Du Lundi 18 septembre 2023**

- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour ce projet.

Vote : Pour : UNANIMITE

3/ Autorisation d’entamer les démarches et d’effectuer les demandes de subventions auprès des institutions d’Etat, Région et Département pour la rénovation de l’immeuble Place de Verdun (Maison natale de Pierre Simon Laplace)

Madame le maire expose au conseil que suite au déménagement prochain de l’école, l’immeuble cadastré AA0021, situé 2 Place de Verdun, sera vacant et propose un projet de réhabilitation de logements collectifs afin de renforcer l’offre locative sur la commune en centre-bourg.

De surcroit, l’insalubrité actuelle des locaux nécessite un remaniement complet pour ce projet.

Elle précise également qu’une subvention peut être sollicitée auprès du département et de l’Etat au titre de la Dotation d’Equipeement des Territoires Ruraux.

Considérant, la nécessité des travaux, le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires pour ce projet dont le lancement des consultations d’entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics ;
- Sollicite une subvention auprès de l’Etat et du Conseil départemental;
- Décide d’inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Vote : Pour : UNANIMITE

4/ Remboursement de Frais

Vu le détail des frais engagés et présentés par Madame Sylviane EBRARD et Madame Béatrice TAPIN ;

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité le remboursement de frais d’un montant de :

- 16.99€ pour Madame Sylviane EBRARD correspondant à l’achat d’une nappe pour la salle des mariages de la Mairie.
- 134.71€ pour Madame Béatrice TAPIN correspondant à l’achat de fournitures administratives et de réception pour la Mairie.

Vote : Pour : UNANIMITE

*Séance levée à 19h57***Les délibérations peuvent être consultées en Mairie
AFFICHÉ en Mairie, le 25/09/2023**

Les actes de la commune sont édités par publication papier, et sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite. (Délibération 29/2022. Séance du 27/06 /2022)

Le Maire,

Sylviane EBRARD